

Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière

Mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE

Réponses aux Questions complémentaires DQ5

9 septembre 2025

Question :

1. *Quelle serait la largeur de la bande boisée conservée en périphérie du poste projeté ?*

Réponse :

La largeur prévue de la bande boisée conservée en périphérie du poste est de 30 mètres.

Question :

2. *Quelle est la largeur de l'emprise actuelle des lignes existantes à 735 kV et à 120 kV situées au nord du site du poste projeté ?*

Réponse :

Hydro-Québec possède une servitude d'une largeur d'environ 217 mètres au nord du site projeté. L'emprise entretenue (c'est-à-dire la largeur déboisée) est d'environ 170 mètres.

Question :

3. *Les travaux connexes prévoient le réaménagement de lignes électriques de part et d'autre du poste projeté pour le raccorder aux lignes existantes (PR6, p. 13 et 15). Quelles seraient les longueurs de lignes réaménagées de chaque côté du poste projeté ?*

Réponse :

Les nouveaux corridors de ligne pour raccorder le poste aux lignes existantes ont une longueur approximative de 300 mètres de part et d'autre du poste.

Les tableaux 2-1 et 2-2 (pages 2-38 et 2-39) de l'étude d'impact sur l'environnement montrent les longueurs entre le point existant de raccordement et l'emplacement du poste pour chacun des circuits (une ligne comportant plus d'un circuit). Ces longueurs comprennent des portions dans les emprises existantes.

Question :

4. Une section de lignes à 735 kV et à 120 kV, située dans l'emprise existante entre la montée Hamilton et la route 337, serait démantelée (PR6, p. 13 et 15).

a. Quelles seraient les longueurs de lignes démantelées ?

Réponse :

Les longueurs des lignes qui seraient démantelées sont les suivantes :

- Tronçon de la ligne La Vérendrye-Judith-Jasmin : environ 925 mètres
- Tronçon de la ligne Magnan-Laurendeau/Ramezay/Saint-Émilie : environ 1 000 mètres
- Tronçon de la ligne Chamouchouane-Duvernay : environ 1 350 mètres

b. Quelle superficie serait reboisée à la suite de ce démantèlement ?

Réponse :

Un estimé préliminaire de la superficie qui pourrait être reboisée est d'environ 70 000 m² ou 7 hectares. Le réaménagement serait composé d'une mosaïque de milieux boisés et de milieux ouverts, incluant un marais et un étang, afin de créer des habitats pour la faune et la flore.